



## Passer outre un agent immobilier

Par **Tomad41**, le **19/07/2011** à **13:25**

Bonjour à tous.

Je vous expose ma question. Il y a environ 1 mois, un couple a visité ma maison qui est en vente, ils m'ont contacté par l'intermédiaire du site "le bon coin".

La semaine dernière, ils sont revenus avec un agent Immobilier avec qui j'ai signé un mandat non-exclusif.

Ils ont décidés d'acheter la maison.

Aujourd'hui ils me proposent de shunter l'agent en négociant directement avec moi.

Ce qui leur fait gagner un peu d'argent et à moi aussi. Tout en indiquant le fait qu'ils avaient visité la maison sans l'agent la première fois.

Cependant je préfère me renseigner et savoir si l'agent peut se retourner contre moi ou non.

Enfin sachant que le mandat de vente stipule une vente à 180.000€ nets pour moi, et que si la vente se fait avec le concours de l'agent, l'acheteur ne m'en propose que 175.000, le mandat peut il être dénoncé afin de conclure la vente en direct.

Merci d'avance de vos réponses.

Par **fra**, le **19/07/2011** à **14:17**

Bonjour,

Vous dites avoir signé un mandat avec l'agent immobilier qui a fait visité votre maison la seconde fois.

Vous avez signé un mandat de vente et vous devez en avoir un exemplaire. Avant toute décision, relisez le document qui est un véritable contrat et qui doit pouvoir répondre à votre question.

Néanmoins, je comprends mal pourquoi les acquéreurs, qui semblaient intéressés par votre maison puisqu'ils ont pris la décision de l'acquérir, sont venus la revisiter avec un agent immobilier, sachant qu'une des deux parties paierait plus cher en cas d'accord ??